

H. Colton, curé de Saint-Etienne ; le Rév. Père E. Murphy, curé de St-François-Xavier ; le Rév. P. N. McKinnon, curé de Saint-Ignace-de-Loyola ; le Rév. Père Van Rensselaar, S. J., de la paroisse de Saint-François-Xavier ; Mlle E. Lummis, présidente de la *People's Eucharistic League*, et quelques autres personnes marquantes parmi les catholiques.

Mgr Corrigan rappela en quelques mots l'histoire de la fondation de la Congrégation du Très-Saint-Sacrement et annonça que la communauté de Montréal avait accepté d'envoyer à New-York quelques-uns de ses religieux. Il énuméra ensuite les progrès rapides de la *People's Eucharistic League*, laquelle, établie depuis cinq ans seulement, compte déjà 13,000 membres, dont 6,000 dans la ville de New-York.

Mlle Leary ainsi que plusieurs de ses amis s'engagèrent à fournir les ressources nécessaires pour installer une communauté et pour la soutenir jusqu'à ce qu'elle ait un couvent et une chapelle convenables.

Mgr l'archevêque félicita la pieuse demoiselle et les personnes dévouées qui s'associaient à elle dans cette belle entreprise. Tous les prêtres présents eurent une parole d'encouragement en faveur du projet qu'on venait d'émettre.

Comme Mgr Corrigan doit partir pour Rome après Pâques et qu'il sera absent quelques mois, les Révérends Pères ne viendront ici que vers l'automne. Le lieu de la nouvelle fondation n'a pas encore été déterminé.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Dans les derniers jours de février a été tenue au Vatican, dans la salle du Trône, en présence du Souverain Pontife, une réunion importante de la Congrégation des rites. Le Pape, dit l'un de nos confrères auquel nous empruntons à peu près textuellement ces renseignements, a fait lire par Mgr Panici, secrétaire des Rites, une série de quatre décrets pontificaux relatifs aux causes de béatification en cours.

Un premier décret dit qu'on peut procéder en toute sûreté à la béatification de la vénérable Jeanne de Lestonnac. C'est le décret dit "De tuto" qui précède immédiatement la cérémonie solennelle de béatification.

Un second décret approuve les miracles présentés pour la cause de la vénérable Sœur Marie-Crescence Hoss, religieuse pro-

fesse du
bourg, en

Le
tyre et
çois-Rég

Le
procès de
martyri

Apr
quelques
à ces pro
dans le c
fidèles. q
intercess

Ces
teur du
fois qu'a
nière con
quelque
avis défin

—No

Sur l
tude, s'é
que som
y fit elev

Cette
mi les esp
une imme
seront sur

A l'ai
mier solei
l'image de
plorateur,
vant cette

L'Ital
son noble

Un C
savant Gu
nées à l'ér

—Le

L'Egl
naturel.
le se célèb
mencer la
Or, il